

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SCHUTZLACK 1232

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

La production de produits imprimés par impression offset

Utilisations déconseillées

Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

EPPLE Druckfarben AG

Gutenbergstrasse 5

D-86356 Neusäß

No. de téléphone +49 821/4603-0 (8:00 - 17:00)

No. Fax +49 821/4603-200

Service émetteur /
téléphone Department product safety

Adresse email de la
personne info@epple-druckfarben.de

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

EPPLE Druckfarben AG: +49 821/4603-0 (8:00 - 17:00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aucune

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient Cobalt (2-éthylhexanoate), Peut déclencher une réaction allergique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

No. CAS 15956-58-8

No. EINECS 240-085-3

Numéro 01-2119979087-23

d'enregistrement

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2 H361d

STOT RE 2 H373

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 2 H411

Cobalt (2-éthylhexanoate)

No. CAS 136-52-7

No. EINECS 205-250-6

Numéro 01-2119524678-29

d'enregistrement

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2 H361f

Skin Sens. 1 H317

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 3 H412

Distillates (petroleum), straight-run middle

No. CAS 64741-44-2

No. EINECS 265-044-7

Numéro 01-2119486889-09

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304
EUH066**Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

No. EINECS 928-253-0

Numéro 01-2119496246-29

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304
EUH066**Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)**

No. EINECS 919-006-8

Numéro 01-2119455996-19

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 4 H413
EUH066

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

remplace la version : 3 / FR

Date de révision: 04.07.2016

Date d'impression: 05.10.2016

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC, Dioxyde de carbone, Sable, Mousse, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est difficilement inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
--	----	---------------------------

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

La production de produits imprimés par impression offset

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,00414	mg/kg/d
Source	REACH registration dossier	

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,03	mg/l
Source	REACH registration dossier	

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,6	µg/l
Source	REACH registration dossier	

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	> 0,2 mm

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide-pâteux
Couleur	variable, selon la coloration
valeur pH	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	Non applicable
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	0,9 à 1,1 g/cm ³
Viscosité	
Remarque	non déterminé
Temps d'écoulement	
Remarque	Non applicable

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

propriétés explosives

évaluation non

9.2. Autres informations**COV**

COV (CH)	4,26	%	0,038	kg/l
COV (CE)	4,26	%	38,4	g/l

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Cobalt (2-éthylhexanoate)**

Espèces	rat (femelle)	
DL 50	3129	mg/kg
méthode	OECD 425	
Source	REACH registration dossier	

Distillates (petroleum), straight-run middle

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL 50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL 50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Espèces	Rat (mâle / femelle)
---------	----------------------

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

DL 50	>	4150	mg/kg
méthode		OECD 423	
Remarque		L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source		REACH registration dossier	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Manganese bis(2-ethylhexanoate)**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL 50	>	2000 mg/kg
Durée d'exposition	24	h
méthode	OCDE 402	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL 50	>	2000 mg/kg
Durée d'exposition	24	h
méthode	OCDE 402	
Source	REACH registration dossier	

Distillates (petroleum), straight-run middle

Espèces	lapin	
DL 50	>	2000 mg/kg
Durée d'exposition	24	h
méthode	OCDE 402	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	lapin	
DL 50	>	3160 mg/kg
Durée d'exposition	24	h
méthode	OCDE 402	
Source	REACH registration dossier	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Distillates (petroleum), straight-run middle**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
CL 50	1,78	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	OCDE 403	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
CL 50	>	5,8 mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	OCDE 403	
Source	REACH registration dossier	

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**Cobalt (2-éthylhexanoate)**

Voie d'exposition dermale
Espèces souris
évaluation sensibilisant
méthode OCDE 406
Source REACH registration dossier

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Voie d'exposition dermale
Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OCDE 406
Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
Source REACH registration dossier

Distillates (petroleum), straight-run middle

Voie d'exposition dermale
Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OCDE 406
Source REACH registration dossier

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**Distillates (petroleum), straight-run middle**

Voie d'exposition orale
Espèces souris
Dose <= 5000 mg/kg
Durée d'exposition <= 72 h
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
Source REACH registration dossier

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Voie d'exposition orale
Espèces souris
Dose <= 5000 mg/kg
Durée d'exposition <= 72 h
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode OECD 474
Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Source REACH registration dossier

Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Voie d'exposition orale

Espèces souris

Dose <= 5000 mg/kg

Durée d'exposition <= 72 h

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

méthode OECD 474

Source REACH registration dossier

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique. Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Manganese bis(2-ethylhexanoate)**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 180 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE 203

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Source REACH registration dossier

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 > 302

Durée d'exposition 48 h

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Source REACH registration dossier

Distillates (petroleum), straight-run middle

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

LL50 65 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE 203

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Source REACH registration dossier

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
LL50	> 250	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
LL50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	
Source	REACH registration dossier	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Manganese bis(2-ethylhexanoate)**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	85,4	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	61,6	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	ASTM 2002	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Distillates (petroleum), straight-run middle

Espèces	Daphnia magna	
EL50	210	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Acartia tonsa	
LL50	> 3193	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Source	REACH registration dossier	

Toxicité pour les algues (Composants)**Manganese bis(2-ethylhexanoate)**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	500	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces	Chlorella pyrenoidosa	
CE50	98	µg/l
Durée d'exposition	24	h

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source REACH registration dossier

Distillates (petroleum), straight-run middle

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata
 EL50 1,8 à 2,9 mg/l
 Durée d'exposition 72 h
 méthode OCDE 201
 Source REACH registration dossier

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces Skeletonema costatum
 EL50 > 100 g/l
 Durée d'exposition 72 h
 méthode ISO 10253
 Source REACH registration dossier

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Manganese bis(2-ethylhexanoate)**

Espèces Pseudomonas putida
 CE50 112,1 mg/l
 Durée d'exposition 17 h
 méthode DIN 38412, partie 8
 Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source REACH registration dossier

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces boue activée
 CE50 > 100 mg/l
 Durée d'exposition 3 h
 méthode OCDE 209
 Source REACH registration dossier

Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Espèces boue activée
 CE50 > 1000 mg/l
 Durée d'exposition 5 min
 méthode OCDE 209
 Source REACH registration dossier

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)**Manganese bis(2-ethylhexanoate)**

Valeur 83 %
 Durée de l'essai 20 d
 évaluation facilement dégradable
 méthode Règlement (CE) 440/2008, Annexe, C.5
 Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source REACH registration dossier

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Valeur 83 %
 Durée de l'essai 20 d
 évaluation facilement dégradable
 méthode Règlement (CE) 440/2008, Annexe, C.5
 Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source REACH registration dossier

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Distillates (petroleum), straight-run middle

Valeur	35	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	N'est pas dégradé facilement	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Valeur	82	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	facilement dégradable	
méthode	OECD 301	
Source	REACH registration dossier	

Hydrocarbons, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Valeur	59	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Dégradable	
méthode	OECD 301	
Source	REACH registration dossier	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

N'est disponible

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Consulter le fabricant pour le recyclage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE**

Non applicable

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité contient plus qu'un scénario d'exposition sous forme intégrée. Le contenu de ces scénarios d'exposition ont été repartis dans les sections 5, 6, 7, 8 et 13 .

références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement (UE) no 453/2010 et par le règlement (UE) no 2015/830.

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement (CE) no 790/2009, règlement (UE) no 286/2011, règlement (UE) no 618/2012, règlement (UE) no 487/2013, règlement (UE) no 758/2013, règlement (UE) no 944/2013, règlement (UE) no 605/2014, règlement (UE) no 2015/1221, règlement (UE) no 2016/918 et par le règlement (UE) no 2016/1179.

mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Nom commercial : SCHUTZLACK 1232

N° d'article: 0001232000

Version : 4 / FR

Date de révision: 04.07.2016

remplace la version : 3 / FR

Date d'impression: 05.10.2016

H412 long terme.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : **

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.